

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du JEUDI 09 AVRIL 2026

Délibération affichée  
Le 21 AVR. 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procurations(s)	:	01

N° d'ordre : 22/2026

Domaine d'intervention : 5.3. / Désignation de représentants

L'an deux mil vingt-six et le Jeudi neuf du mois de D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du deux avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 02 Avril 2026.

**PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, Maire-Adjoint 3<sup>ème</sup> ; - Mme OTTO Julie, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, Maire -Adjoint 5<sup>ème</sup> ; - Mme LACROIX, Jenia, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme OUSSÉLIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland - Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : - M. MIRRE Jocelyn (procurations donnée à M. JEANNETE Joel) : Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Néant :

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 22/2026 - REF : 5.3./ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS  
« DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) ».**

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

**Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, confie au Conseil Municipal la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil D'administration. Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il y a lieu de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

**Ainsi, le Conseil Municipal ayant fixé le nombre d'administrateur à 13, 6 membres élus au sein du Conseil Municipal devront être désignés.**

**Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

### **DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;**

**VU l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;**

**VU l'article R123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**VU le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'Election du Maire et de 08 Adjointes ;**

**APRES en avoir délibéré,**

**CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;**

#### **DÉCIDE À LA MAJORITÉ**

**SOIT 27 VOIX POUR LA LISTE PRÉSENTÉE DONT 01 PROCURATION (M. MIRRE Jocelyn) ET 02 VOTES BLANCS**

**ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER après vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S les membres suivants :**

- OTTO Julie**
- MONLOUIS-NIRELLEP Maddly**
- PERAIN Franck**
- JÉRÉMIE Marie-Louise**
- BOUCHAUT Cécilia**
- LOBEAU Joël**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 22/2026 - REF : 5.3/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS  
« DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) ».**

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr)



*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le 21 AVR. 2026

Fait à Basse-Terre, le 20 AVR. 2026

L'affichage et/ou la publication le 21 AVR. 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,   
André ATALLAH 

Le Maire   
André ATALLAH 

